ESFIN GESTION



Politique de durabilité



IC IDES ESFIN PARTICIPATIONS INVESS DEVELOPPEMENT iledefrance invess ILE-DE-FRANCE Inter Pharmaciens Nous co-finançons votre installation Bio Filieres Durables

SOMMAIRE

1- Vision,engagement et valeurs 2

1.1.Notre mission et nos valeurs.....

1.2.Notre vision de l'impact.....

- 1.2.1.Nos fonds à impact
- 1.2.2.Les structures à impact dans lesquelles nous investissons.....

1.3.Nos engagements en tant que société de gestion.....

- Gouvernance.....

2- Nos objectifs à 2030 5

- Focus climat.....
- Focus diversité et inclusion.....

3- Moyens et gouvernance 7

3.1.Gouvernance.....

3.2 Moyens.....

- Politique de rémunération.....
- Formation et sensibilisation.....

3.3.Nos engagements externes.....

4- La durabilité dans le processus d'investissement 10

4.1.Phase de pré-investissement.....

4.2.Phase de détention.....

4.3.Phase de cession.....

5- Annexes 13

5.1. Définition de l'investissement durable (SFDR).....

1-Vision, engagements et valeurs

1.1. Notre mission et nos valeurs

Fruit d'un travail collectif, la Politique de durabilité d'ESFIN Gestion est en totale cohérence avec sa mission :

« ESFIN Gestion est un partenaire engagé qui accompagne des femmes et des hommes de conviction dans le financement de projets créateurs de valeurs et d'impacts sociaux et environnementaux durables »

Cette politique s'applique à la société de gestion ainsi qu'à toutes les participations (actuelles et futures) des véhicules d'investissement gérés ou conseillés.

ESFIN Gestion est pionnière du financement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle gère et conseille des fonds dédiés au financement des coopératives, des associations ainsi que des entreprises commerciales à impact qui appliquent certains principes de l'ESS comme l'utilité sociale, la gouvernance ouverte et le partage de la valeur.

Pour chacune des opérations, les équipes de gestion et l'équipe durabilité analysent les opportunités d'investissement selon des valeurs inspirées de l'ESS, avec la conviction qu'elles peuvent se diffuser à l'ensemble de l'économie.

ESFIN Gestion a aussi fait le choix de créer les premiers fonds hybrides finançant des entreprises de l'ESS et des entreprises à impact social et / ou environnemental positif.

Les valeurs socles qui guident l'action d'ESFIN Gestion sont inspirées de son histoire et de son ancrage dans l'ESS:

- La Conviction, qui anime les équipes au quotidien afin de placer exigence et intégrité au cœur de leur action, et veiller à promouvoir la diversité en leur sein
- L'Equilibre, garant de relations fondées sur l'équité et la confiance mutuelle avec les parties prenantes, leur permettant de s'inscrire dans la durée
- La Durabilité, sociétale et environnementale, au cœur d'une démarche solidaire qui soutient des modes d'actions privilégiant l'humain et contribuant au développement durable des territoires

1.2. Notre vision de l'impact

A partir des standards de marché, nous avons formalisé notre approche de l'impact sur deux niveaux (1) au niveau de nos fonds à impact, dont les process extra-financiers sont alignés sur les 3 piliers de l'impact, et (2) au niveau de chaque investissement, sélectionné grâce à des critères exigeants, présentés plus loin.

1.2.1. Nos fonds à impact

Nos fonds à impact respectent l'ensemble de ces caractéristiques, basées sur des standards reconnus

Intentionnalité

- Sélection formalisée des participations pour leur impact positif et leur volonté de maîtriser leurs externalités négatives via une grille de préinvestissement (cf. grille d'impact)
- Définition d'objectifs d'impact, au niveau du fonds et des participations

Contribution

- Contribution à l'atteinte des objectifs d'impact et à la réduction des externalités négatives, via les actions d'investisseur durant la détention
- Promotion et diffusion des valeurs de l'Economie Social et Solidaire et des pratiques d'impact
- Additionnalité financière via le financement d'entreprises peu/pas couvertes par les marchés financiers, comme certaines structures de l'ESS, et via un horizon d'investissement de long terme

Mesurabilité

- Méthodologie claire et transparente de mesure de l'impact et des externalités négatives communiquée annuellement dans un Rapport d'Impact au niveau de chaque fonds
- Alignement des intérêts financiers avec la démarche d'impact via une prime d'impact (pour certains fonds)

L'ensemble de ces points font l'objet d'une revue externe annuelle au niveau de chaque fonds pour garantir l'ambition du fonds et la bonne atteinte des objectifs définis. En fonction des fonds, cette prérogative revient au Comité d'impact dédié du fonds ou à son Comité d'orientation stratégique.

1.2.2. Notre vision de l'impact

Afin d'être certains de l'impact effectif et de son potentiel durant la durée de notre investissement, nous avons construit une Grille d'analyse de l'impact utilisée en phase de pré-investissement. Cette grille est présentée plus loin dans ce document.

1.3. Nos engagements en tant que société de gestion

Fidèle à ces valeurs de l'ESS qui font son histoire et représentent son ADN, nous avons déterminé un plan d'actions et des engagements à notre niveau.

Ces engagements se déclinent en trois niveaux :

- Environnement : réduire notre propre empreinte environnementale, grâce à un plan d'actions climat, la formation de nos équipes à ces enjeux et la réduction de notre utilisation de ressources et de notre production de déchets

- Social : notre équipe étant rattachée à celles du Groupe Crédit Coopératif, la majorité des actions sont entreprises au niveau de la direction RH Groupe. Nous avons néanmoins défini des axes d'amélioration internes, tels que l'intégration des nouveaux arrivants, l'alignement d'intérêt des équipes sur les enjeux extra-financiers ou la parité. Sur ce dernier point, nous nous sommes engagés sur 3 objectifs à 2030 afin de renforcer la parité au sein de la société de gestion.

Les leviers identifiés pour atteindre ces objectifs sont détaillés plus loin.

- Gouvernance : nous portons une attention particulière aux sujets de corruption et de conflits d'intérêts assurée à travers la mise à jour régulière des procédures et le suivi de formations et avons mis en place un mécanisme d'actionnariat salarié en interne.

Objectifs :

→ **50% de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030**
→ **30% de femmes dans les comités d'investissement d'ici 2030**
→ **30% de femmes au niveau Direction de Participations d'ici 2030**

2.Stratégie et objectifs à 2030

L'ensemble des éléments présentés dans cette Charte soutient notre mission et notre ambition ; être la plateforme de référence de l'ESS à l'impact.

Nous avons également travaillé sur deux enjeux cruciaux sur lesquels nous souhaitons renforcer nos pratiques : le climat et la parité.

Focus climat

1. **Stratégie :**

- **Au niveau de la Société de gestion**, nous suivons une trajectoire compatible avec les Accords de Paris, via la stratégie climat du Groupe Crédit Coopératif, veillant à réduire nos émissions annuellement

- **Au niveau du portefeuille** :

 - nous excluons tout financement dans les énergies fossiles et avons des lignes directrices exigeantes pour les secteurs à risque, comme la forêt/bois/papier ou le transport maritime (voir notre Politique d'exclusion pour plus de détails)

 - nous accompagnons activement les entreprises de notre portefeuille dans leur transition, notamment grâce à un programme qui prend en charge une partie des coûts liés à la réalisation d'un bilan carbone

 - sur nos derniers fonds levés, nous veillons à la bonne prise en compte des enjeux climatiques, à travers des objectifs d'amélioration

2. Gouvernance et pilotage :

- Nos engagements climat sont pilotés au plus haut niveau, avec un suivi annuel par notre Comité de Durabilité
- 100% de notre équipe est formée aux enjeux climatiques et a participé à une Fresque du climat
- Nous avons renforcé notre démarche en devenant signataire de l'Initiative Climat International (PRI) en mai 2025

3. Evaluation et gestion des risques climatiques

- Nous réalisons une analyse des risques en amont de chaque investissement en fonction du secteur d'activité, notamment à l'aide d'outils dédiés permettant d'évaluer l'exposition aux risques physiques liés au dérèglement climatique
- Un reporting climat spécifique est intégré à notre campagne de reporting ESG annuelle

4. Objectifs

- Au niveau de la société de gestion, notre trajectoire de décarbonation est intégrée dans celle du Groupe Crédit Coopératif, compatible avec les Accords de Paris
- Au niveau de notre portefeuille : nous souhaitons mettre en place un objectif de réduction de l'empreinte carbone de nos investissements

Focus diversité et inclusion

Au délà des objectifs présentés précédemment en termes de parité, nous souhaitons également promouvoir la diversité et l'inclusion, tant au sein de nos équipes que de notre portefeuille. Nous avons identifié les leviers d'actions suivants :

- Analyse diversité et inclusion en pré-investissement et reporting dans la campagne annuelle
- Engagement d'amélioration des indicateurs de parité pour nos derniers fonds levés
- Sensibilisation des équipes aux enjeux de diversité et d'inclusion (participation au Duoday, formation, événements pour le mois des fiertés, etc.)
- Mise en place de programmes de mentorat féminin via le Groupe
- Signature de Chartes dédiées : Charte parité France invest en 2020 et Charte autre cercle en 2025





3- Moyens et gouvernance

3.1. Gouvernance

Depuis 2022 nous avons mis en place un Comité de Durabilité semestriel au niveau de la société de gestion afin de superviser le déploiement et l'ambition de notre politique de durabilité. Ce comité a été remanié en 2025 pour intégrer de nouveaux membres externes experts dans notre secteur.

L'objectif de ce comité est de :

- Challenger notre démarche de durabilité et les outils mis en place
- Emettre un avis sur le Rapport Durabilité annuel de la société de gestion
- Echanger sur les actualités et pratiques du secteur, les évolutions réglementaires applicables à la société de gestion et aux fonds gérés ou conseillés

Composition



Sonia TROCME LEPAGE

Conseil en stratégie et financement d'impact, formée Société à Mission et B-Corp



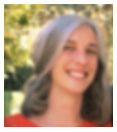
Thierry SIBIEUDE

Expert académique, professeur Emérite ESSEC



Flore TANG

Représentante actionnaire (Groupe Crédit Coopératif) / experte RSE



Louise de ROCHECHOUART

Représentante Avise / experte ESS

+ des représentants d'ESFIN Getion

Représentant du Directoire et RCCI

Responsable Finance Durable

Représentante des équipes d'investissement (membre tournant annuellement)

3.2. Moyens

Au-delà de l'équipe Finance Durable, nos équipes d'investissement sont pleinement motrices sur les sujets extra-financiers. Nous nous en assurons grâce à deux moyens principaux ; notre politique de rémunération et nos efforts de formation.

- Politique de rémunération

Une partie de la rémunération variable de l'équipe d'investissement est indexée sur l'atteinte d'objectifs de durabilité. En fonction des postes et des responsabilités des salariés concernés, les objectifs peuvent inclure par exemple le taux de réponse des participations au reporting annuel ESG ou la participation à l'analyse ESG et d'impact lors des investissements. Nous veillons ainsi à ce que les objectifs et procédures extra-financières soient connues de toute l'équipe et que chacun et chacune y contribue.

Pour nos derniers fonds à impact levés, une prime d'impact liée à la performance des participations sur leurs objectifs d'impact a été mise en place afin de garantir l'alignement d'intérêt de nos équipes avec l'ambition du fonds. En cas d'atteinte partielle des objectifs d'impact du fonds, tout ou partie de cette prime sera reversée à une association.

- **Formation et sensibilisation**

Au-delà de formations externes réalisées annuellement par des tiers externes notre équipe Finance durable organise mensuellement des Café Finance Durable. Ces moments conviviaux permettent d'échanger sur les enjeux de durabilité, incluant les avancées des groupes de travail, des actualités et des retours d'expérience enrichissants.



- Les nouveaux arrivants doivent également participer à une Fresque du climat et à une formation dédiée à la finance durable animée en interne.
- Enfin, nos équipes d'investissement participent chaque année aux groupes de travail de place (France Invest, FAIR) sur la finance durable et sont membres de notre Comité Durabilité via un ou une représentante.

3.2. Nos engagements externes

- Pionnier sur les sujets de l'impact et de l'ESS, nous renforçons notre ancrage dans notre écosystème via l'engagement de nos équipes pour l'entrepreneuriat et les accélérateurs à impact. Nous accordons également de l'importance aux initiatives sectorielles, notamment via la signature de chartes sur le climat ou la parité, mais aussi via la participation à des groupes de travail qui contribuent à déployer les meilleures pratiques de place.

Expertises ESS, entrepreneuriat & bio

- Membre du Conseil d'orientation stratégique
- Membre des comités d'Engagement de France Active et de France Active IDF
- Membre du jury du dispositif PM'UP IDF
- Présence au jury de l'accélérateur ESS de l'IDF
- Membre du comité d'attribution des subventions de l'Agence Bio

Engagements sectoriels

- Signataire des PRI depuis 2019
- Signataire d'Initiative Climat International depuis 2025
- Signataire des Chartes :
 - Parité
 - Investisseurs pour la croissance
 - Impact

Groupes de travail sectoriels

- Membre des commissions *Sustainability* et *Impact*
 Impliqué dans différents groupes de travail (e.g partage de la valeur, mesure de l'impact)
- Membre du Conseil d'Administration et du bureau
 Participant aux groupes de travail sur la finance à impact

Engagements transverses

- Certification Great Place To Work 2025
- Signataire de la Charte de l'Autre cercle depuis 2025

4. La durabilité dans le processus d'investissement

Les pratiques communes à tous nos véhicules d'investissement sont détaillées dans cette Politique de durabilité, cependant elles peuvent aller plus loin que les spécificités décrites ci-dessous en fonction de chaque véhicule d'investissement.

Conformément à la réglementation européenne, cette démarche d'évaluation des risques de durabilité prend notamment en compte :

- les risques de durabilité, c'est-à-dire les risques d'incidence négative sur la valeur d'un investissement ;
- les principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité, c'est-à-dire les potentielles incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (sur l'environnement ou les salariés par exemple).

4.1. Phase de préinvestissement

Les lignes directrices RSE et la politique d'exclusion sont disponibles ici sur notre site internet. Elles pourront être complétées, le cas échéant, par des exclusions supplémentaires liées à tel ou tel fonds.

Analyse préliminaire

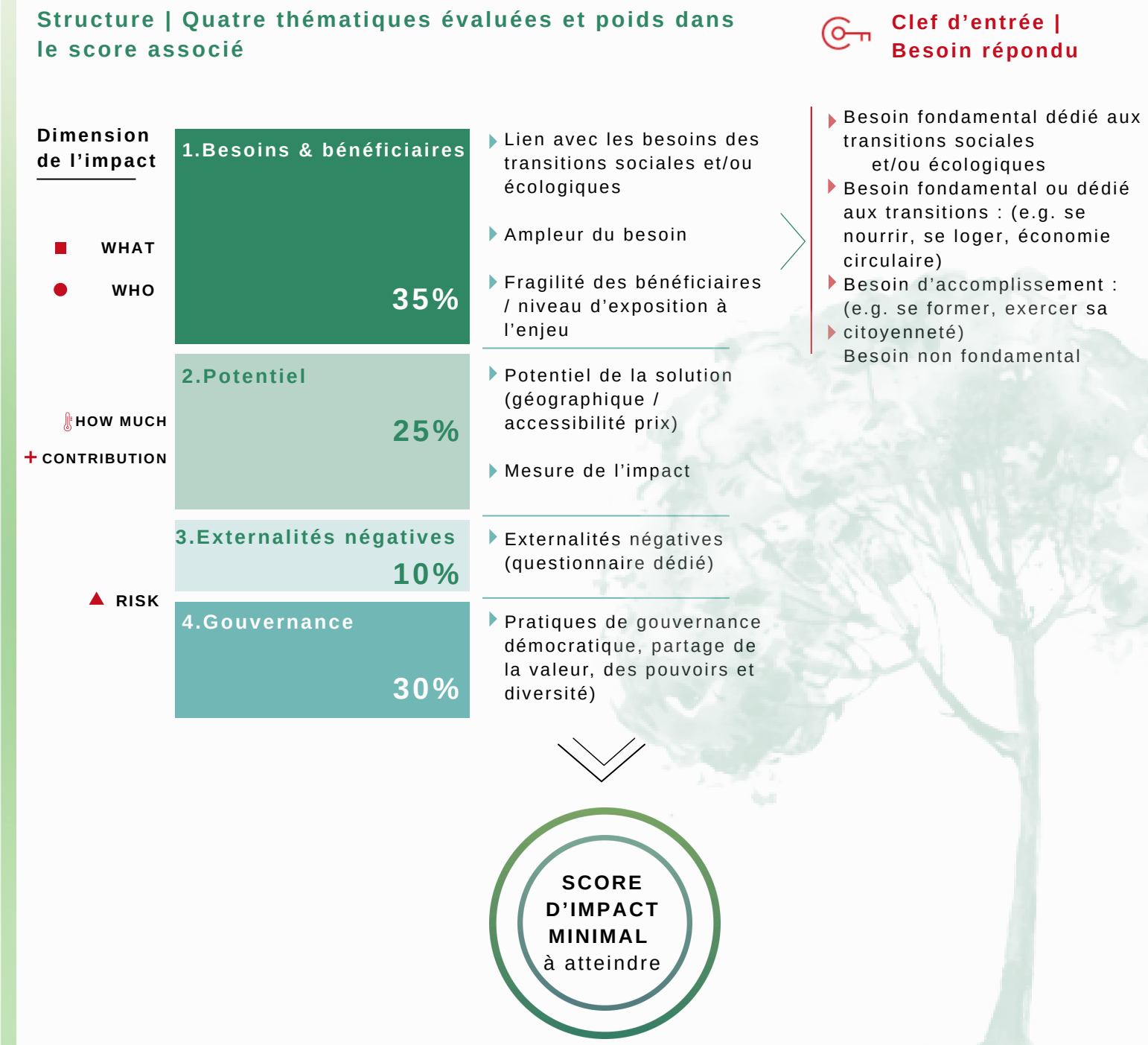
En phase de sélection, une analyse préliminaire des risques de durabilité et des potentielles externalités négatives majeures des sociétés est systématiquement réalisée par notre équipe Finance durable et l'équipe d'investissement, en fonction du secteur d'activité de la structure.

Cette analyse prend la forme d'un dialogue avec le management fondé sur des éléments de démonstration (documentation, data, analyse de tiers, etc.), communiqués par la société.

Cette analyse prend la forme d'un dialogue avec le management fondé sur des éléments de démonstration (documentation, data, analyse de tiers, etc.), communiqués par la société.

Les conclusions des analyses de durabilité effectuées en phase de préinvestissement sont systématiquement incluses dans le mémorandum d'investissement et débattues en Comité d'Investissement.

Notre grille d'analyse de l'impact des structures est utilisée par nos fonds à impact[1] pour filtrer les opportunités d'investissement. Elle couvre 25 critères alignés avec les 5 dimensions de l'Impact Management Platform[2] qui questionnent les pratiques actuelles et à venir des structures. La clé d'entrée de cette grille est les besoins auxquels le produit ou service répond, étudié sous un prisme similaire à la pyramide de Maslow. La grille accorde une place importante aux pratiques de gouvernance de l'ESS, en cohérence avec notre ADN.



POLITIQUE DE DURABILITÉ

[1]- *Pour les fonds à impact multi-sectoriels (les fonds mono-sectoriels ont une autre grille d'analyse spécifique au secteur d'activité en question)*
[2]- *Plateforme issue d'une collaboration entre les principaux fournisseurs de normes et de conseils en matière de durabilité qui coordonnent les efforts visant à intégrer la pratique de la gestion d'impact, coprésidée initialement par l'OCDE et l'UNEP FI.*

Due diligence de durabilité

Le screening systématique pré Comité d'investissement peut être complété par une due diligence ESG réalisée par un tiers externe, afin d'approfondir les enjeux les plus matériels relevés lors de l'analyse préliminaire.

Ainsi, nous n'investissons pas dans une société si la phase de préinvestissement a révélé que :

- Le secteur de la société contrevient aux principes d'exclusion d'ESFIN gestion et du Fonds concerné,
- Les risques de durabilité et les potentielles externalités négatives sont trop importants par rapport aux impacts positifs du projet,
- La politique et les valeurs de l'entreprise cible ne sont pas en accord avec les notres, et que ses dirigeants ou dirigeantes ne souhaitent pas s'engager dans une démarche d'amélioration

Conformément à la réglementation européenne (Articles 3 et 4 du Règlement SFDR), cette démarche d'évaluation des risques de durabilité prend notamment en compte :

• les risques de durabilité, c'est-à-dire les risques d'incidence négative sur la valeur d'un investissement ;

• les principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité, c'est-à-dire les incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (sur l'environnement, sur les salariés, sur la société).

Intégration d'éléments ESG dans les contrats

Pour toutes les nouvelles participations, indépendamment du véhicule d'investissement, ESFIN Gestion s'engage à intégrer une clause de durabilité dans la documentation à signer avec l'entreprise, engageant la société à renforcer ses pratiques de gestion de la durabilité.

A titre d'exemple, ces mesures pourraient couvrir en fonction des véhicules d'investissement concernés, les points suivants :

- Engagement de répondre au reporting annuel ESG d'ESFIN Gestion ;
- Présentation au moins une fois par an du plan d'action de durabilité lors de l'instance de gouvernance concernée (CA, CS, Assemblée des porteurs de TP, etc.) ;

Pour les fonds intégrant une démarche d'impact, nous construire conjointement avec la société cible une trajectoire d' impact. Celle-ci a pour objectif de :

- Définir les objectifs d'impact à atteindre par la société durant la période de détention sur 2 à 3 indicateurs qui reflètent son cœur d'impact;
- Formaliser les actions prioritaires à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Partage d'axes d'amélioration

Par ailleurs, pour nos nouveaux investissements, sur la base de l'ensemble des analyses réalisées, nous partageons avec le management les principaux axes d'amélioration identifiés.

4.2. Phase de détention

Reporting ESG annuel

En phase de détention, nous avons pour objectif d'accompagner nos participations dans l'amélioration de leurs performances environnementales, sociales et de bonne gouvernance.

Chaque année, ESFIN Gestion nous collections auprès des participations des données relatives aux thématiques de durabilité afin de mesurer et de suivre leur performance. Cette collecte permet d'identifier les bonnes pratiques, les axes d'amélioration, les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que les principales incidences négatives pour chaque participation.

Ces derniers ont deux objectifs principaux :

1. Avoir une vision consolidée de la performance ESG de notre portefeuille, notamment au niveau de chaque fonds, et faciliter son suivi année après année
2. Encourager nos participations à s'améliorer sur les sujets ESG transversaux, notamment grâce au benchmark sectoriel partagé à travers ces fiches d'identités

Nous formalisons par ailleurs un rapport ESG annuel pour chacun des fonds et structures gérées ou conseillés, a minima avec une section dédiée dans le Rapport de Durabilité annuel de la société de gestion.

Pour les fonds classifiés à impact, un Rapport d'impact dédié est formalisé. Il comprendre des spécificités liées à l'approche d'impact du fonds, ainsi que l'analyse et le suivi des trajectoires d'impact.

Au cas par cas, nous pouvons également accompagner les entreprises en portefeuille sur des thématiques particulières via des programmes dédiées, des partenariats avec des tiers externes ou des webinaires de formation (audit des indicateurs d'impact, réalisation d'un premier bilan carbone, etc.).

Nous favorisons également les échanges annuels dédiés avec nos participations, afin notamment d'évoquer les résultats de la campagne de reporting ESG et de la trajectoire d'impact.

4.3. Phase de cession

Dans la phase de cession, lorsque cela sera nécessaire, nous pouvons intégrer dans les documents de cession une note ESG.

Pour les fonds classifiés selon l'Article 9 du Règlement SFDR, nous nous engageons à inclure un paragraphe relatif à la performance extra-financière des participations dans la documentation de cession. Lorsque les fonds intègrent une démarche d'impact, ils incluent systématiquement un bilan de la politique d'impact déployée durant l'investissement des fonds gérés ou conseillés par ESFIN Gestion.

5. Annexes

Définition de l'investissement durable (SFDR)

Définition d'un investissement durable
L'objectif d'investissement durable de la Société de Gestion est d'accompagner des structures qui apportent une réponse à un besoin social ou environnemental.
En ligne avec le règlement UE 2019/2088 SFDR, ESFIN Gestion considère qu'un investissement est durable s'il génère au moins 50% de son chiffre d'affaires avec des activités liées au moins à l'un des besoins durables suivants et alignées avec au moins une cible des ODD :

- Transition énergétique et climatique – ODD 2, 7, 9, 11 et 13
- Préservation des écosystèmes (qualité de l'air, eau, biodiversité, etc.) – ODD 6, 9, 11, 12, 14 et 15
- Economie circulaire – ODD 1, 2, 9, 11 et 12
- Transition et souveraineté alimentaire – ODD 2, 3, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15
- Sanitaire – médico-social (handicap, bien vieillir, santé mentale, etc.) – ODD 1, 2, 3, 10 et 12
- Réduction des inégalités et inclusion (formation, éducation, insertion professionnelle, accès au logement, inclusion numérique ou financière, etc.) – ODD 1, 4, 5, 8, 10, 11 et 16
- Promotion de la citoyenneté, de l'engagement sociétal et de la culture – ODD 4, 10, 12, 16 et 17

+ Vérification que la structure n'a pas d'externalités négatives significatives sur les autres enjeux sociaux ou environnementaux - DNSH (exclusion, analyse pré-investissement, suivi ESG annuel dont PAI)
+ Vérification que la structure a des pratiques de bonne gouvernance

Contrôles
- Calcul annuel par l'équipe Durabilité + équipe d'investissement
- Vérification par échantillonnage par le RCCI d'ESFIN Gestion

Fonds concernés
NB : cette définition est commune à tous les fonds Article 9 de la Société de Gestion et peut être affinée / renforcée fonds par fonds